



Madreia 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madreia 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

CONTRIBUTION COMMUNE DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES A LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE NOUVEAU PARTENARIAT UE-ACP

I. Les régions ultrapériphériques: une dimension unique au sein de l'espace européen

Les régions ultrapériphériques représentent un groupe de huit îles et archipels répartis dans l'Océan Indien, la Caraïbe et la Macaronésie, et un territoire continental enclavé dans la forêt amazonienne, composé de cinq départements français d'outremer (Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion), une collectivité française d'outremer (Saint Martin), deux régions autonomes portugaises (Açores et Madère) et une communauté autonome espagnole (les Îles Canaries).

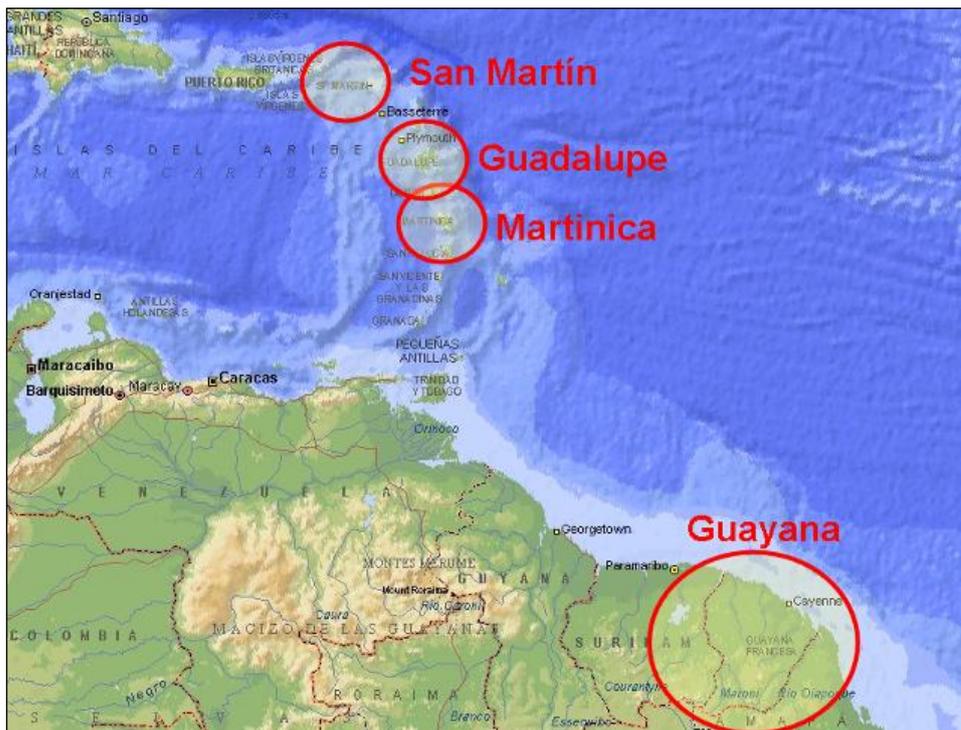
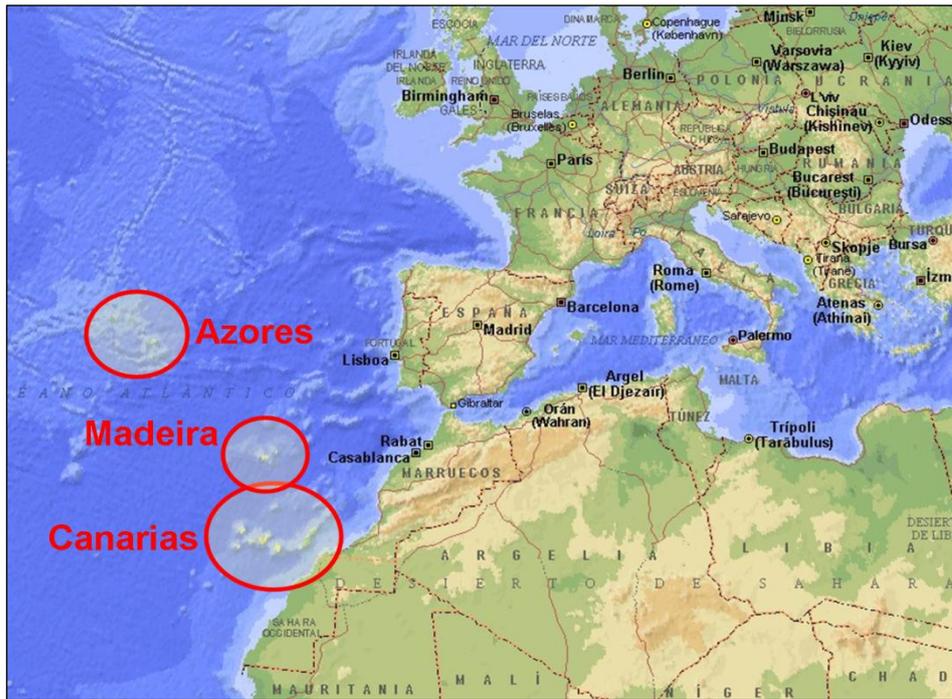




Madreia 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

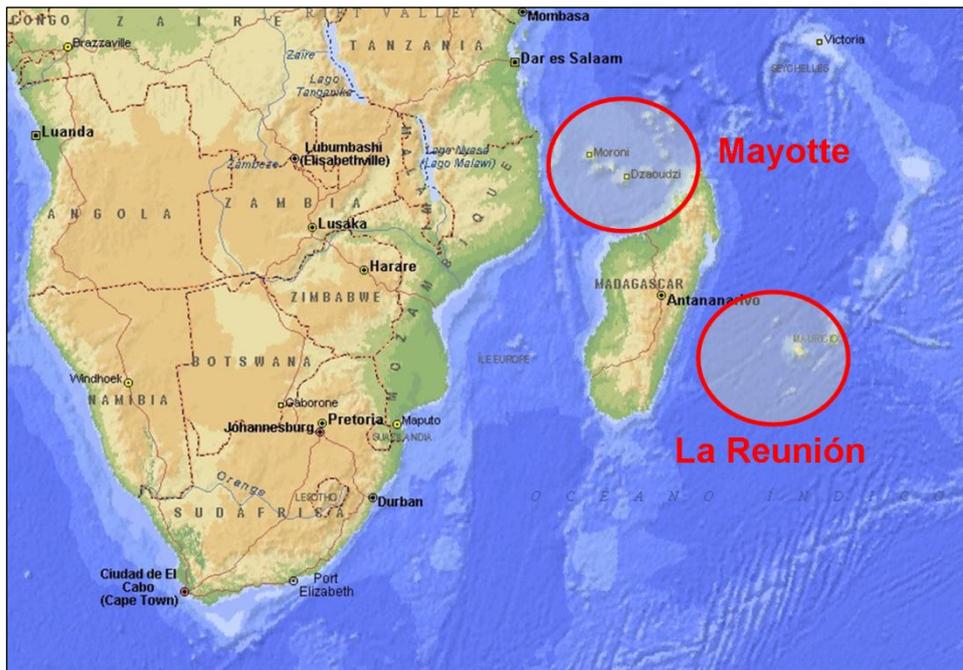




Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas



Ces régions partagent des contraintes spécifiques dont la permanence et le cumul nuisent gravement à leur développement économique et social :

- Un très grand éloignement par rapport au continent européen, renforcé par l'insularité ou par l'enclavement territorial (s'agissant de la Guyane), confrontant ces régions à la très grande difficulté de tirer profit des avantages du marché intérieur de l'UE ;
- Une intégration au sein d'un double espace constitué d'une part, d'une zone politique-économique d'appartenance, et d'autre part, d'une aire géographique de proximité côtoyant des pays tiers de l'UE dont le niveau de développement est inférieur à celui des RUP, ou d'un espace totalement isolé.
- L'étroitesse du marché local et la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits;
- Les conditions géographiques et climatiques particulières qui freinent le développement endogène des secteurs primaires et secondaires.

Le concept de l'ultrapériphérie ne ressemble, en aucun cas, à celui des régions de l'UE à caractéristiques géographiques particulières, tels que les îles, les zones de montagne et les régions à faible densité de population où il existe une différence de nature et de droit avec ces



*Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP*



*Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas*

régions. Ainsi, le droit primaire de l'UE reconnaît, à l'article 349 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), la spécificité de l'ultrapériphérie, autorisant expressément le Conseil à adopter des dispositions spécifiques qui adaptent ou abrogent le droit européen lors de leur application à ces régions.

II. Le rôle particulier des régions ultrapériphériques en matière de coopération avec les pays ACP

1. Les régions ultrapériphériques: un atout pour l'Europe

Les RUP ont des caractéristiques uniques et originales qui fournissent une valeur ajoutée significative à la coopération avec les pays ACP de leurs environnements géographiques respectifs, ainsi qu'à l'ensemble de l'UE. Ces atouts peuvent s'articuler essentiellement autour de deux points :

- Une position géographique et une réalité géopolitique spécifiques au sein de l'UE qui font de ces régions des « frontières actives » dans différentes parties du monde. Leur localisation dans des environnements ayant des niveaux de développement moindre peut leur conférer un rôle moteur dans la croissance de leurs zones respectives.
- Des caractéristiques géo-morphologiques et climatiques singulières, qui offrent une biodiversité exceptionnelle et une grande diversité de ressources naturelles (marines, halieutiques, agricoles et forestières....). Ces caractéristiques constituent des atouts essentiels pour la recherche scientifique et font des RUP des laboratoires d'idées, dans lesquels les grands défis mondiaux peuvent être délimités, analysés et modélisés, en faveur de leurs zones géographiques, de l'ensemble de l'UE ainsi que du reste du monde.

L'UE est conscient de l'importance et du potentiel de l'intégration régionale des régions ultrapériphériques dans leurs environnements géographiques respectifs, tant pour ces régions que pour les pays ACP voisins et l'UE en général. En fait, la Commission européenne a rendu le renforcement de l'intégration régionale des RUP l'un des axes prioritaires de son stratégie en faveur de l'ultrapériphérie et elle a approfondi cette priorité depuis sa communication de mai de 2004 jusqu'à la dernière communication de juin de 2012, ayant la définition et la promotion de plans régionaux de voisinage entre les RUP et les États ACP voisins.

2. Les régions ultrapériphériques au sein de l'Accord de Cotonou

Les RUP ont une longue et importante expérience de coopération avec les pays ACP de leurs environnements, avec lesquels elles ont également des relations politiques, institutionnelles et



Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

commerciales. Les pays ACP ont exprimé à plusieurs reprises leur intérêt et leur volonté de continuer à approfondir la coopération avec les RUP dans le but de renforcer leurs liens économiques, commerciaux, sociaux et culturels avec ces régions et de contribuer à l'établissement des espaces de croissance et développement économique.

L'Accord de Cotonou mentionne spécifiquement les régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE à l'article 28, qui prévoit que la coopération ACP-UECP-UE soutient des projets au niveau interrégional et intra-ACP tout en impliquant les régions ultrapériphériques.

Également, le chapitre 2 (Programmation et préparation (régionales)) de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou (Procédures de mise en œuvre et de gestion) dispose expressément la possibilité d'impliquer les RUP et les pays, territoires et départements d'outre-mer (PTOM) dans la coopération régionale avec les pays ACP, et indique que le financement pour la participation de ces territoires doit être additionnel aux fonds destinés aux États ACP en vertu de cet accord.

3. La coopération territoriale des RUP avec les pays ACP voisins

La coopération territoriale des RUP a la particularité d'être orientée principalement vers la coopération avec des pays tiers, la plupart d'eux étant des pays ACP et PTOM, étant donné les conditions géographiques particulières des régions ultrapériphériques.

Les pays ACP/PTOM compris par les espaces de la coopération des RUP sont à suivre:

- Pour la zone de coopération des Caraïbes/Amazonie, à laquelle les RUP françaises de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de Saint-Martin appartiennent: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, de même que les pays PTOM à suivre: Anguilla, Aruba, Bonaire, Curaçao, Îles Caymans, Montserrat, Saba, Saint-Barthélemy, Sint Eustatius, Sint Maarten, Îles Turks et Caicos, Îles Vierges britanniques.

- Pour la zone de l'Océan Indien, où se trouvent les régions ultrapériphériques françaises de La Réunion et de Mayotte: Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie et Tanzanie, et les PTOM suivants: Terres Australes et Antarctiques françaises.

- Pour la zone de l'Afrique de l'Ouest, à laquelle les RUP portugaises des Açores et de Madère, et la RUP espagnole des Îles Canaries appartiennent: Cap-Vert, Sénégal et Mauritanie.

A l'heure actuelle, l'ensemble des RUP ont leurs espaces de coopération propres dans le cadre de l'INTERREG V, dans sa section concernant la coopération transfrontalière et transnationale.



Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

Les pays ACP voisins participent dans tous ces espaces aux structures de gestion et en tant que membres de plein droit.

Plus précisément, les programmes de coopération territoriale pour la période 2014-2020, financés par le FEDER dans le cadre de l'INTERREG V, auxquels les RUP participent sont à suivre:

- Le programme de coopération territoriale Océan Indien / Commission de l'Océan Indien ayant une allocation indicative de 63,2 millions d'euros FEDER.
- Le programme Interreg Caraïbes / Organisation des États de la Caraïbe Orientale ayant une allocation indicative de 64,3 millions d'euros FEDER.
- Le programme Amazonie ayant une allocation indicative de 18,9 millions d'euros FEDER.
- Le programme Saint-Martin-Sint Maarten ayant une allocation de 10 millions d'euros FEDER.
- Le programme Mayotte-Comores ayant une allocation de 12 millions d'euros FEDER.
- Le programme Madère-Açores-Canaries ayant une allocation de 110,6 millions d'euros FEDER.

Il faut souligner que le règlement (UE) 1299/2013 concernant la coopération territoriale européenne, au paragraphe 2 de l'article 20, prévoit une exception pour les RUP en ce qui concerne les dépenses FEDER, dont celles-ci peuvent être entreprises dans les pays tiers voisins participant au programme. Plus précisément, jusqu'à 30 % des dépenses FEDER peuvent avoir lieu en dehors de la partie de la zone du programme appartenant à l'UE, à condition que l'opération soit au profit de la zone du programme.

Néanmoins, en dépit de l'existence de tout potentiel et de ce que les objectifs soient partagés par les différents acteurs de cette coopération, il y a des obstacles sérieux qui entravent l'utilisation de ces ressources et ces capacités. L'expérience des programmes de coopération territoriale des RUP montre qu'ils ne sont pas adaptés de façon convenable et cohérente à la réalité de ces régions et des pays tiers partenaires, puisqu'ils n'ont pas d'instrument financier spécifique pour cette coopération comme celui, par exemple, des pays du Voisinage européen (IEV/ENI).

III. Le rôle des RUP dans le nouveau partenariat UE-ACP après Cotonou



*Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP*



*Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas*

Cette consultation publique lancée par la Commission européenne sur les principales questions liées au partenariat et aux relations entre l'UE et les États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour la période après 2020, suggère une évaluation de l'accord actuel et sur base de celle-ci, une révision des cas dans lesquels ce partenariat est fondementé.

La nouvelle relation devrait être adaptée a la nouvelle réalité et aux nouveaux défis mondiaux qui touchent des questions telles que la paix et la sécurité (le terrorisme, l'extrémisme et la criminalité internationale), l'environnement (notamment la biodiversité), le changement climatique, la sécurité alimentaire, énergétique et des ressources en eau, la migration, la santé, l'architecture financière internationale... Le partenariat UE-ACP après Cotonou tiendrait compte également de nouveaux Objectifs mondiaux de développement (ODS), ainsi que le nouveau contexte du commerce mondial et l'émergence de nouvelles puissances économiques en Asie, en Afrique et en Amérique Latine.

L'analyse porte sur une réflexion sur le contenu du nouvel accord, compte tenu des principaux intérêts communs et principes partagés dans un monde de plus en plus peuplé, connecté, interdépendant, complexe et confronté à de nouveaux défis en matière de sécurité.

Par ailleurs, la façon la plus appropriée de mettre en œuvre le nouvel accord avec l'objectif de faire de ce partenariat un instrument plus efficace est mise en doute.

1. Principes partagés et intérêt communs (le "contenu")

a) Droits de l'homme, État, démocratie et bonne gouvernance

Dans le domaine de la **gouvernance, des droits de l'homme et de l'État de droit**, les RUP sont proposées comme une plate-forme efficace en vue de transmettre les valeurs de l'UE tels que la démocratie, la paix, et le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux aux pays ACP de leur environnement, celles-ci pouvant être des partenaires privilégiés de ceux-ci dans le cadre de projets liés à la bonne gouvernance et au renforcement institutionnel, la formation de spécialistes et la capacitation des administrations africaines, le soutien et l'assistance à élaborer des politiques publiques, la décentralisation administrative, la modernisation locale...

Dans ce contexte il peut être envisagé création d'une plate-forme commune RUP-ACP impliquant l'ensemble des acteurs du bassin pour améliorer la gouvernance et par conséquent faciliter la réalisation des actions.



Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

b) La croissance économique durable et intégrée

Les caractéristiques géo-morphologiques et climatiques particulières des RUP constituent des atouts en faveur de la recherche scientifique dans des domaines spécialisés (la biodiversité, les sciences de la mer, l'astrophysique, les énergies renouvelables, la volcanologie, le changement climatique...). Cela rend ces régions des laboratoires naturels en vue de l'analyse et de la modernisation de **différents défis mondiaux présentés dans cette consultation**, et elles peuvent fournir une expérience importante à leurs voisins ACP et à l'UE en général.

Leur capacité de recherche appliquée au développement et à l'export de leur savoir-faire dans des domaines d'intérêt particulier pour leurs voisins confère aux RUP le rôle de plate-formes pour la coopération régionale, technologique et scientifique dans leurs environnements géographiques respectifs. Ainsi, cela contribue à l'objectif d'encourager de la **croissance économique durable et intégrée** pour les pays ACP de leur environnement géographique, conformément aux approches et aux domaines visés à la consultation, tels que l'innovation scientifique et technologique en général et appliquée aux secteurs traditionnels en particulier (tels que l'agriculture et l'élevage, la croissance bleue, les TIC, l'énergie durable...).

Los institutos et les centres de recherche des RUP spécialisés dans les sciences de la mer, les études agricoles, la production et la transformation des énergies renouvelables, les maladies tropicales... ont une vaste expérience dans le développement des projets de coopération avec les pays ACP voisins. Les universités ont également joué un rôle important à cet égard, par leur participation aux projets de recherche avec ces pays et par la formation de diplômés grâce à des programmes de bourses.

Les RUP ont également une grande expérience dans d'autres secteurs clés pour les économies des pays ACP de leur environnement, où elles sont devenues une référence, à savoir: le développement et la planification du tourisme, l'aménagement du territoire, le traitement des eaux, la gestion des déchets, la logistique et la sécurité portuaire, la construction des infrastructures et des ouvrages de génie civil, les services financiers, bancaires, d'assistance en général...

c) Investissement et commerce

La consultation publique soulève également l'importance de rendre le secteur privé des affaires plus présent et efficace dans les économies des pays ACP et d'améliorer la coopération avec le secteur privé européen dans le but ultime de créer dans les pays ACP des conditions favorables



Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

à l'**initiative privée, au commerce et à attirer des investissements étrangers**, en vue de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

Les RUP peuvent contribuer à encourager la dynamisation économique et à attirer des investissements dans les zones ACP différentes où elles sont rayonnées, non seulement par la mise en œuvre des projets de renforcement et de développement, mais aussi étant donné leur capacité à fonctionner comme des plate-formes des affaires internationales et des pôles de logistique, de transports et de télécommunications entre l'Afrique, l'Amérique et l'Europe.

La consultation publique suggère également une évaluation de la coopération commerciale, notamment en ce qui concerne les **Accords de partenariat économique ou APE** signés avec la plupart des pays ACP, ainsi que la possibilité d'établir des dispositions spécifiques dans ce domaine, dans un contexte à la suite de Cotonou.

A cet égard, les régions ultrapériphériques de l'UE ont toujours souligné la nécessité de tenir compte de leur situation particulière dans le cadre de ces négociations commerciales, non seulement lors de la négociation mais aussi tout au long de la mise en œuvre de celles-ci.

La mise en œuvre de ces accords peut présenter des opportunités d'affaire dans le commerce des biens et des services, mais aussi celle-ci peut avoir des effets disproportionnés sur certains produits sensibles des RUP. À ce titre, il est essentiel que les accords commerciaux internationaux à conclure par l'UE avec les pays ACP soient accompagnés d'études d'impact et de mesures de sauvegarde tenant compte de la singularité des RUP.

d) Développement social et humain

La consultation soulève également la nécessité de contribuer **au développement social et humain** de façon efficace dans les pays ACP afin d'éradiquer la pauvreté dans le contexte de nouveaux Objectifs de développement durable (ODS). A cet égard, le lien entre l'aide au développement et l'aide humanitaire est de plus en plus forte et il est nécessaire de renforcer la résilience de l'ensemble de groupes vulnérables.

Les RUP peuvent faire leur contribution dans ce domaine, non seulement à cause de leur condition de plate-formes d'aide humanitaire et de gestion des risques dans les espaces ACP où elles sont rayonnées, mais aussi comme des plate-formes de coopération au développement. A ce titre, les RUP peuvent fournir une valeur ajoutée en ce qui concerne les projets visant le renforcement de la résilience dans les pays ACP, par exemple, dans le domaine de la formation universitaire et de la formation professionnelle, en matière de santé par le soutien au développement de politiques publiques, l'assistance en vue de la mise en œuvre des partenariats public-privés, etc.



Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

e) Migration et mobilité

La consultation publique soulève également le défi de **l'immigration illégale**, et ses causes sous-jacentes, étant donné que le phénomène des déplacements forcés prend une ampleur sans précédent. A cet égard, l'augmentation de flux migratoires, notamment illégaux, sont une caractéristique de la plupart des RUP, en tant que frontières extérieures les plus éloignées de l'UE. Cela leur donne une expérience précieuse dans le domaine de la gestion de l'immigration illégale, qu'elle peuvent apporter au nouveau partenariat UE-ACP.

2. Vers un partenariat plus efficace (la “forme”)

a) Le renforcement des relations avec les acteurs clés et une relation de coopération plus solide et adaptée

La relation de coopération entre les RUP et les pays ACP de leur environnement a été adaptée et a évolué de même que le partenariat ACP-UE, d'une relation donateur-bénéficiaire, qui mettait l'accent davantage sur l'aide au développement, à d'autre axée davantage sur la poursuite des intérêts communs. Les Programmes de coopération territoriale actuels des RUP 2014-2020 avec les pays ACP de leur environnement ont une approche claire gagnant-gagnant, et ils sont conçus pour servir comme un instrument utile contribuant à la consolidation d'une zone commune de croissance économique et de bénéfice mutuel dans tout l'espace de coopération.

Le nouveau partenariat ACP-UE pourrait exploiter davantage cet atout comparatif fourni par les RUP en tant que catalyseurs de développement, par l'encouragement de leur participation en tant que **partenaires stratégiques** dans le cadre de la coopération avec les pays ACP.

Un exemple de ceci se trouve dans le bassin de la Macaronésie, en ce qui concerne l'Accord de partenariat spécial entre l'UE et le Cap-Vert. Les Canaries, les Açores et Madère jouent un rôle stratégique dans le cadre de de partenariat spécial visant à renforcer le dialogue politique, la concertation et la convergence des politiques entre les deux parties. Le partenariat spécial fournit au Cap-Vert, par sa proximité des RUP, un accès au marché intérieur de l'UE ainsi que la possibilité de participer progressivement aux politiques et aux programmes de l'UE

b) Instruments et méthodes de coopération mieux adaptés et plus souples



*Madreia 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP*



*Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas*

Le document de consultation soulève également la nécessité de disposer **d'instruments et des méthodes de coopération au développement mieux adaptés et plus souples** afin d'augmenter l'impact et l'efficacité du soutien.

Cette approche correspond parfaitement à une vieille revendication des RUP, qui ont réitéré la nécessité de disposer d'un instrument plus adapté à la réalité de la coopération avec les pays ACP voisins, lesquels font partie des programmes de coopération territoriale 2014-2020 de ces régions en tant que membres de plein droit, mais ils ne sont pas bénéficiaires directs du FEDER.

Par ailleurs, la mise en œuvre des projets communs par la concertation de deux instruments très différents tels que le FED et le FEDER (l'un budgétaire et l'autre extra-budgétaire) a soulevé de nombreux problèmes, car tous les deux fonctionnent avec des règles, des contenus et des calendriers différents. Tout cela a empêché d'exploiter pleinement le potentiel de la coopération entre les pays ACP et les RUP, puis que celle-ci n'a pas d'instrument spécifique dans le domaine de la coopération territoriale, comme c'est le cas de l'instrument de voisinage européen, même pas de programmation commune du FED et du FEDER, ni de réserve additionnelle du FED dans le PIN/PIR de ces pays en vue de coopérer avec les RUP.

Enfin, la consultation analyse également la possibilité de ce que les instruments de coopération financière évoluent et la possibilité de recherche des synergies avec d'autres sources de financement ou d'autres instruments nouveaux.

Les RUP ont beaucoup à apporter dans ce domaine puisqu'elles ont toutes les connaissances de l'acquis communautaire et elles pourraient coopérer avec les pays tiers de leurs environnements géographiques en mettant en commun leur expérience en soutenant les administrations publiques des pays ACP, par exemple, dans le cadre du nouvel instrument jumelage ou un TAIEX dans le domaine du transfert des connaissances, tel que proposé par la consultation.

IV. Conclusions

Les RUP sont les régions de l'UE les plus éloignées du continent et à la fois les plus proches d'un grand nombre de pays ACP. Cette particularité leur donne une valeur ajoutée en ce qui concerne la coopération avec ces pays et à cause de cela elles deviennent des catalyseurs de développement dans leurs zones géographiques respectives et des frontières actives de l'Europe.

La proximité géographique, les caractéristiques particulières, l'expérience et les connaissances cumulées des RUP, ajoutées à la bonne relation qu'elles entretiennent avec les pays ACP voisins, leur confèrent une



Madeira 2015 – Presidência CP RUP
Madère 2015 – Présidence CP RUP
Madeira 2015 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

position unique en vue de répondre au grand nombre des défis posés le nouveau partenariat ACP-UE, en fournissant des solutions adaptées à des problématiques communes.

A ce titre, le nouveau partenariat devrait renouveler et apporter plus de contenu à l'article 28 de l'Accord de Cotonou, qui prévoit précisément la coopération avec les RUP, dans le but de mieux exploiter l'avantage comparatif offert par ces régions en tant que partenaires stratégiques et qu'acteurs clés pour le nouveau partenariat, tant dans sa dimension politique qu'économique, commerciale et de coopération.

La valorisation de ces opportunités implique nécessairement la création d'instruments adaptés et appropriés pour la coopération entre les RUP et les pays ACP de l'espace où elles sont rayonnées.

En ce sens-là, il convient de disposer d'un instrument financier spécifique, tel que l'Instrument de voisinage européen, qui soit appliqué aux programmes de coopération territoriale du FEDER des RUP avec les pays ACP voisins. Cet instrument permettrait une appropriation réelle par les pays ACP et la mise en œuvre de projets communs vraiment structurants et de grande dimension dans les espaces de coopération des RUP différents .

Faute d'un instrument financier spécifique, il serait nécessaire d'avoir au moins une réserve additionnelle du FED dans le PIN/PIR des pays ACP de l'environnement géographique des RUP, ainsi qu'une programmation commune FED-FEDER.

Dans le domaine de la politique commerciale, il est essentiel que l'UE tienne compte des impacts économique et sociaux des éventuels accords internationaux conclus avec les pays ACP sur les RUP. L'impact de ces accords doit être analysé préalablement et doit faire l'objet de mesures appropriées préservant les intérêts des RUP par des clauses de sauvegarde et des instruments de suivi assurant une mise en œuvre correcte de ceux-ci.